

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°32-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le neuf septembre les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 15 votants : 15 <u>Date convocation</u> 04/09/2024 <u>Date d'affichage</u> 04/09/2024	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Pierre ALBINET	

OBJET : Délibération pour le versement d'une aide sociale

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à débloquer une aide financière exceptionnelle pour venir en aide aux habitants de Terssac en difficulté financière et/ou fragilisés socialement. Les dossiers concernés sont présentés par l'action sociale de la maison du département d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une aide financière exceptionnelle d'un montant de 300 euros au fournisseur d'énergie de Madame H. pour l'aider à régler sa facture d'électricité.

Le Secrétaire,


Pierre ALBINET



Le Maire,


Yves CHAPRON